



COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

21 janvier 2021

Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

Membres présents à la séance : 14

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Patrick LEGRAIN, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : 1

Joëlle PERRELLE

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un janvier, à vingt heures quinze, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal et du compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2020
- Mise en œuvre de la « Participation Citoyenne »
- Mise en place de chicanes temporaires pour tester la circulation pour l'année civile
- Intégration du budget du CCAS dans celui de la commune
- Mutuelle intercommunale
- Décisions prises par le maire par délégation
- Information des commissions
- Informations diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le procès-verbal et le compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2020 sont approuvés.

Intervention du Major Dimitri PRIAT sur la participation citoyenne

Monsieur le Maire a convié le Major Dimitri PRIAT de la gendarmerie de Val d'Oingt afin qu'il apporte des informations sur le dispositif de participation citoyenne.

Ce dispositif était au départ axé sur la prévention des cambriolages et a depuis été étendu à la lutte contre les incivilités. Le maire est l'animateur du dispositif en lien avec la gendarmerie et les référents de sa commune. Participer au dispositif est un acte citoyen, il ne s'agit pas de délation mais de vigilance et de lien social.

Une fois la démarche acceptée par le conseil municipal, un protocole est signé et une information publique est donnée, traditionnellement sous la forme d'une réunion publique, pour recruter des référents volontaires et bénévoles. L'objectif est d'avoir un maillage du territoire de la commune. Les référents identifiés sont proposés à la gendarmerie qui valide ou non les candidatures. Une fois leur candidature validée, les référents sont inscrits dans un fichier au centre opérationnel de la gendarmerie en tant que « référents participation citoyenne » pour la commune et participeront à des actions de formation en lien avec leurs fonctions.

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N°20210121-01

OBJET : Mise en œuvre de la participation citoyenne

Rapporteurs : Laurent GAY/Patrick LEGRAIN

Le dispositif de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement, et en encourageant la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier (cambriolages ou incivilités). Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opérations tranquillité seniors).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au protocole de participation citoyenne animée par les services de Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE :

- D'adhérer à la démarche de participation citoyenne,
- De signer le protocole de participation citoyenne,
- De mettre en œuvre le dispositif sur la commune.

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

Délibération N°20210121-02

OBJET : Mise en place de chicanes temporaires pour tester la circulation pour l'année civil

Rapporteur : Thierry TRONCY

Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du Bourg de Bagnols, la mairie va expérimenter différentes modalités de circulation et de stationnement avec pour objectif d'améliorer la sécurité aux abords de l'école et de la place ainsi que les déplacements dans ce secteur. Cette période de test est prévue du 22 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Durant cette période, la circulation sera aménagée à l'aide de plots positionnés de manière temporaire sur les zones concernées. Leur position variera en fonction des phases de la période de test.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'autoriser la période de test de circulation et de stationnement avec la mise en place de chicanes temporaires.

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

Délibération N°20210119-03

OBJET : Intégration du budget du CCAS dans celui de la commune

Rapporteur : Jean-François FADY

Actuellement, le CCAS (Centre communal d'action social) dispose d'un budget distinct ce qui entraîne des lourdeurs administratives et comptables alors même que le montant et le volume des opérations annuelles sont faibles.

Le maire propose d'intégrer le budget du CCAS dans celui de la commune. Il apparaîtra au chapitre 65. Ce dispositif apportera plus de souplesse dans sa gestion. Une délibération a déjà été votée par le bureau du CCAS approuvant cette modification.

Les sommes allouées habituellement et les prérogatives du CCAS ne seront pas modifiées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'intégrer le budget du CCAS dans le budget de la commune.

Vote,

Unanimité,

La délibération est adoptée.

Délibération N°20210119-04

OBJET : Mutuelle intercommunale – Avenant à la convention de partenariat

Rapporteur : Jean-François FADY

En 2017, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ont souhaité proposer aux administrés du territoire de la CCBPD une complémentaire santé proposant de nombreuses garanties à un tarif attractif. Une consultation avait été lancée auprès de divers assureurs, conformément aux termes d'une convention de groupement. A l'issue de cette consultation, l'offre de Groupama avait été retenue.

Conformément aux dispositions du Document Unique valant règlement de consultation, une convention a été signée entre Groupama et chacune des communes de la CCBPD. Cette convention de partenariat a pris fin le 31 décembre 2020 conformément aux termes de la convention. Il est proposé de la prolonger par un avenant.

Le projet de l'avenant a pour objet de renouveler la convention dans les conditions suivantes :

- Elle prendra fin le 31 décembre 2021.
- Les conditions restent inchangées à l'exception de l'article 2.7.3 : « *le candidat retenu devra tenir des permanences régulières dans chaque commune, avec une fréquence accrue entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre* »

L'avenant prendra effet le 1^{er} janvier 2021, et jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'accepter l'avenant proposé,
- De prolonger la convention initiale pour une année,
- De favoriser l'information au sujet de la mutuelle intercommunale.

Vote,

Unanimité,

La délibération est adoptée.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décisions prises par délégation :

- Exemption des loyers du Petit Bagnolais de novembre et décembre 2020 à la demande du gérant et du fait de la fermeture administrative,
- Demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes (remplacement des fenêtres).

Arrêtés réglementaires pris depuis le 3 décembre 2021 y compris les arrêtés d'urbanisme :

- **Arrêté 2020-27** : stationnement interdit sur la place de la mairie pour la pose des illuminations le 9 décembre 2020,
- **Arrêté 2020-28** : autorisation de circuler et de stationner pour l'emplacement de Taxi N°1,
- **Arrêté 2021/01** : interdiction temporaire de circuler sur une partie de l'impasse du Maréchal-Ferrant à Bagnols pendant la période de travaux sur la parcelle de M. Mme. Guillot,
- **Arrêté 2021/02** d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Bagnols, construction d'un muret de clôture ; Mme HUE Jany, suite à l'avis de l'ABF,

- **Arrêté 2021/03** accordant un permis de construire au nom de la commune de Bagnols ; Edy GARCIA ; construction d'un bâtiment à usage d'artisanat avec annexe de bureaux (ZA Bruyères),
- **Arrêté 2021/04** portant sur virement de crédits n°1 opéré du chapitre 022 « dépenses imprévues fonctionnement » au chapitre 012 du budget Fonctionnement d'un montant de 133,72 €,
- **Arrêté 2021/05** : arrêté de police de circulation, travaux de branchement au réseau d'assainissement collectif pour le compte de M. VEILLET et Mme PETROSSI, chemin des Cailloux,
- **Arrêté 2021/06** d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Bagnols ; création d'un carport avec panneaux solaires ; M. MOREAU Julien, suite à l'avis de l'ABF,
- **Arrêté 2021/07** portant réglementation de la circulation et du stationnement sur l'ensemble du territoire de la commune ; SUEZ EAU France ; jusqu'au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Présentation effectuée par Jean-François FADY

- Nomination de délégués référents pour
 - Geopark :
 - Thierry TRONCY
 - Syndicat Mixte du Beaujolais :
 - Déléguée filière forêt-bois : Catherine FORTUNE
 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues :
 - Référent « rivière » : Catherine FORTUNE
 - Référent PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Eloïse VILLEMAGNE GUILLARD
- Réunion de la commission Finances le 23 janvier à 9h30 ; la feuille de route et l'orientation budgétaire sont en cours d'élaboration,
- Personnel communal : les entretiens individuels annuels sont en cours, les derniers concernent le personnel de l'école et seront effectués d'ici fin janvier,
- La commission communale des Impôts directs (CCID) se tiendra le 23 février 2021 en présence de l'administration,
- La commission Urbanisme se réunit le 22 janvier 2021 à 17h. Les dossiers litigieux seront présentés et discutés,
- 2 compromis de vente ont été signés par la CCBPD pour les 2 derniers lots pour la ZA des Bruyères. Ils concernent Fabien Didier MARLIERE et Jean Michel VILLEGAS,
- Le maire est allé voir le gérant d'Azergues Sablage (ZA Les Bruyères) et lui a demandé de se mettre aux normes quant aux nuisances sonores et au rejet de matière polluantes ayant des impacts sur l'environnement. Un courrier lui a également été envoyé.
- Les travaux du groupe projet sur le Plan 3 se poursuivent. L'objectif est d'établir très prochainement un cahier des charges en vue d'un appel d'offres. Une consultation publique des habitants de Bagnols à ce sujet est en projet.

Présentation effectuée par Anne LEROUX

La commune a été convoquée le 17 décembre 2020 à une réunion urgente du SIVU Jean Borel car des informations circulaient au sujet de la fermeture de l'EHPAD et de la construction à Porte des Pierres Dorées d'un EHPAD de 147 lits regroupant un EHPAD de Villefranche et celui de Val d'Oingt sur une parcelle de 2 hectares. Ce projet ne prévoirait pas de places supplémentaires.

De nombreux arguments ont été soulevés mettant en avant l'aspect de proximité et d'intégration de l'EHPAD Jean Borel dans la vie locale. Cependant, celui-ci est vétuste et un énorme coup de pouce dans l'investissement serait nécessaire pour rénover et maintenir Jean Borel (montant estimé à +10 millions d'euros).

Une réunion est prévue entre le président du Département du Rhône, compétent sur les sujets des solidarités, et les élus concernés.

Présentation effectuée par Laurent GAY

- Un devis a été établi pour le changement des fenêtres du bâtiment de la mairie, de la salle des Deux Joseph et de certaines locations. Une subvention sera demandée dans le cadre du plan de relance Bonus Relance porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La réhabilitation de la citerne (18 mètres cubes) située sous la cour de l'école est en cours pour collecter les eaux pluviales du bâtiment de la mairie. Elle est réalisée par les employés communaux.
- Attache a été prise auprès la société de chasse de Bagnols pour organiser la destruction des pigeons qui occasionnent de nombreuses nuisances, dès que possible au regard de la situation sanitaire. La mairie demande les autorisations auprès de la Préfecture et prendra les mesures nécessaires en termes de sécurité et d'information sur cette opération nécessaire pour assurer la salubrité du village.
- La commission Voirie et entretien des bâtiments s'est réunie en vue de l'élaboration du budget. Ont également été discutés l'achat d'équipements et de vêtements professionnels pour les agents techniques ainsi que leur participation à des formations.
- Beaucoup de sapins ont été déposés par les habitants après les fêtes dans l'espace collectant le gène au moment des vendanges (le long de la D338, en-dessous de la Chapelle Saint-Roch). La mairie remercie les participants, les arbres vont être prochainement broyés.

Présentation effectuée par Thierry TRONCY

- En vue de la réorganisation de l'espace Accueil du bâtiment de la mairie, des consultations d'architectes d'intérieur sont en cours.
- Des réflexions sont actuellement conduites sur les stationnements et la circulation du Bourg. Un groupe de travail transversal a été formé pour inclure les dimensions Sécurité, Fleurissement, Aménagement des espaces publics, etc.
- Un devis a été demandé pour fleurir les entrées du village rue de la Pompe et route de Moiré.
- La prochaine réunion du SYDER se tiendra le 26 janvier 2021.

Présentation effectuée par Audrey BARON-GUTTY

- L'église a été inscrite au titre des monuments historiques par le décret préfectoral 2021-01. La mairie exprime sa satisfaction sur cette décision qu'elle appelait de ses vœux depuis quelques années. Cette inscription lance la phase active des opérations de restauration avec la réalisation d'un diagnostic (étude sanitaire et phasage des travaux). Il est décidé de constituer une équipe projet (Jean-François FADY, Audrey BARON-GUTTY, Richard BÉGHIN, Catherine FORTUNE) qui sera en charge des aspects opérationnels et un comité de pilotage avec, pour les élus, Laurent GAY et Thierry TRONCY, et des membres de la commission Eglise. Tous travailleront en collaboration avec l'ensemble des membres de la commission Eglise constituée en 2018.
- Le nettoyage de l'intérieur du clocher (escalier et plateformes) des fientes de pigeons est prévu dans les prochaines semaines par une entreprise habilitée. Ce nettoyage est en lien étroit avec l'opération de destruction des pigeons.
- Une permanence des élus va être mise en place le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30 en mairie. Ce temps d'échanges et de discussions est proposé aux administrés et est bien sûr soumis à l'évolution de la situation sanitaire. Il sera assuré par au moins un binôme composé du maire/adjointe/adjoint et d'une conseillère ou conseiller municipal. Première permanence : samedi 6 février 2021
- Les derniers devis sont en cours de validation avant le lancement des travaux au cimetière communal.
- La distribution du bulletin municipal 2021 est prévue dans les boîtes aux lettres début février.
- Une réflexion sur la communication en lien avec le dispositif de participation citoyenne et les questions de vigilance/sécurité est en cours entre la commission Information Communication et la commission Sécurité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- L'implémentation d'une usine de méthanisation à Lentilly qui a avait fait l'objet de discussions lors de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020 a été abandonnée par l'entreprise.
- Des centres de vaccination Covid-19 ont été mis en place au niveau local, pour l'instant Villefranche et Tarare. L'implantation d'autres centres de proximité sont prévus. La réflexion est menée actuellement à la CCBPD. Lozanne et Val d'Oingt se sont portées candidates mais le cahier des charges est lourd.
- La mairie a reçu la visite de SCOPELEC qui travaille pour Bouygues Telecom et SFR. SCOPELEC souhaite louer un emplacement sur un terrain public ou privé pour installer une antenne pour la téléphonie mobile dans la zone située au-dessus du lotissement des Bruyères de Chessy, donc sur Bagnols La Goutte Bois-Dieu et la ZA des Bruyères. Des informations complémentaires seront envoyées aux membres du conseil municipal en vue de la délibération à effectuer lors du conseil municipal de février.
- Les élections départementales et régionales se tiendront normalement en juin 2021 lors d'un double scrutin. Du fait des contraintes de ce double scrutin et des contraintes sanitaires, le maire va demander au préfet le changement de lieu du bureau de vote pour le déplacer dans la Salle des Deux Joseph.
- Les cartes de vœux reçues sont disponibles en mairie.

Date du prochain conseil : jeudi 25 février 2021

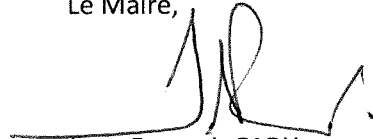
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

La secrétaire de séance,



Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,



Jean-François FADY